

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, le conseil municipal de la commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**
de présents : **18**
de votants : **19**

Étaient présents :

BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GRANDJEAN Guillaume, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MANGIN Marie-Françoise, M. MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

Étaient absents : /

Procurations : M. ERBSTOSSER Laurent a donné procuration à M. DIM Lucien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/04/2025.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11/04/2025.

N° 35/2025 : Attribution de 3 parcelles lotissement « Couronne de Puche »

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DIM Lucien, adjoint au Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

- **DECIDE** d'annuler l'attribution des lots 2, 4 et 5 du lotissement « Couronne de Puche » figurant dans la délibération N° 64/2023, en date du 19 septembre 2023,
- **DECIDE** l'attribution de ces parcelles au lotissement « Couronne de Puche » :
 - **Lot 2** : référence cadastrale Préfixe : 523 ; Section : 17 ; N° 43, d'une superficie totale de 630 m² pour un montant de 15 000 € HT l'are, soit 94 500 € H.T. à **M. LAUBERTEAUX Gabriel**,
 - **Lot 4** : référence cadastrale Préfixe : 523 ; Section : 17 ; N° 45, d'une superficie totale de 630 m² pour un montant de 15 000 € HT l'are, soit 94 500 € H.T. à **M. et Mme ERKUS Umit**,
 - **Lot 5** : référence cadastrale Préfixe : 523 ; Section : 17 ; N° 46, d'une superficie totale de 665 m² pour un montant de 15 000 € HT l'are, soit 99 750 € H.T. à **M. AKYOL Ugur**.
- **PRECISE** que les frais notariés d'acquisition sont à la charge des acheteurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 08 avril 2025

Le Maire,
Eric GULINO